



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Baie-D'Urfé tenue conformément à la loi à l'hôtel de ville, lieu ordinaire des délibérations, sis au 20410, chemin Lakeshore, Baie-D'Urfé (Québec), le mardi 12 avril 2016 à 19 h 30.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mairesse : Maria Tutino

Conseillers : Michel Beauchamp
Charles Colomb
Peter Fletcher
Brian Manning
Lynda Phelps
Janet Ryan

AUSSI PRÉSENTS : Jacques DesOrmeaux, directeur général
Michael-T. Nguyen, greffier

A. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du public présents.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

B. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 12 avril 2016.

2016-04-060 Il est proposé par le conseiller Michel Beauchamp, appuyé par le conseiller Peter Fletcher et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de faire adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 12 avril 2016, avec la modification suivante :

- Ajout de l'item **L.5** : Autorisation de la Ville– Tournée *Shakespeare in the Park 2016*

C. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire annonce le début de la période de questions.

Les 35 personnes présentes sont invitées à poser leurs questions aux membres du conseil. Les sujets suivants sont abordés :

- Est-ce que la Ville va garder les surfaces en terre battue des quatre terrains de tennis ou seront-elles remplacées par des surfaces synthétiques?

Une lettre est déposée au nom du comité de tennis faisant la demande que la Ville refasse les terrains de tennis en terre battue.

- Est-ce que la Ville peut changer l'emplacement de la patinoire dans le parc Bertold?

Une lettre signée par Dennis Fournier, David Spriggs, Giovanni Farinacci et Rudel Fillion est déposée faisant la demande que la Ville déplace la patinoire à l'endroit où sont situés les terrains de tennis.

- Est-ce que la Ville peut nettoyer les rues suite à la collecte des branches?

Une lettre est déposée par Denis Fournier demandant que la Ville rétablisse la pratique de nettoyage suite à la collecte des branches.

- Est-ce que la Ville peut installer des modules de jeux d'eau au parc Berthold?
- Est-ce que la Ville peut instaurer un programme pour aider les résidents plus âgés à ramasser les branches sur leur terrain?
- Est-ce que la Ville peut moderniser le parc Weir?
- Est-ce que la Ville peut relier la rue Morgan en-dessous de l'autoroute 20?

- Est-ce que la Ville peut installer des dos d'âne ou un panneau d'arrêt, ou entreprendre d'autres mesures afin de contrôler la vitesse des automobilistes sur la rue Surrey, devant la résidence Maxwell?
- Est-ce que la Ville peut mieux entretenir ses sentiers piétonniers?
- Est-ce que la Ville aborderait le problème de l'accumulation de l'eau dans les fossés.
- Est-ce que la Ville peut installer un panneau d'arrêt plus grand au coin de la rue Morgan et la rue Surrey?
- Merci à la Ville pour les rénovations à la bibliothèque de Baie-D'Urfé.

La période de questions se termine à 20 h 02.

D. RAPPORTS SUR LES ACTIVITÉS DE LA VILLE

1. Rapport des activités du Poste de quartier 1 du SPVM pour le mois de mars 2016.

Lieutenant Dany Diotte donne un compte rendu des activités du Poste de quartier 1 du SPVM pour le mois de mars 2016.

2. Rapport du maire sur les activités de la Ville pour le mois de mars 2016.

La mairesse donne un compte-rendu des activités de la Ville pour le mois de mars 2016.

3. Rapports des conseillers sur les activités de la Ville pour le mois de mars 2016.

Les conseillers Brian Manning, Janet Ryan, Peter Fletcher et Michel Beauchamp donne leur rapport de conseiller sur les activités de la Ville pour le mois de mars 2016.

4. Rapport du directeur général sur les activités de la Ville pour le mois de mars 2016.

Le directeur général donne un compte-rendu des activités de la Ville pour le mois de mars 2016.

5. Dépôt du rapport sur les activités des Citoyens en patrouille pour le mois de mars 2016.

Le rapport sur les activités des Citoyens en patrouille pour le mois de mars 2016 est déposé.

6. Dépôt du rapport sur les activités de Sauvetage Baie-D'Urfé Rescue pour le mois de mars 2016.

Le rapport sur les activités de Sauvetage Baie-D'Urfé Rescue pour le mois de mars 2016 est déposé.

7. Dépôt du rapport sur les activités de l'unité 8 de la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. pour le mois de mars 2016.

Le rapport sur les activités de l'unité 8 de la Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. pour le mois de mars 2016 est déposé.

E. PROCÈS-VERBAUX

1. Approbation du procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le mardi 8 mars 2016 pour le projet de règlement n° 875-114.

2016-04-061 Il est proposé par le conseiller Michel Beauchamp et appuyé par la conseillère Janet Ryan d'adopter le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le mardi 8 mars 2016 à 19 h.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb, Brian Manning, Lynda Phelps et Janet Ryan.

Contre : Le conseiller Peter Fletcher.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 mars 2016 à 19 h 30.

2016-04-062 Il est proposé par le conseiller Michel Beauchamp et appuyé par la conseillère Janet Ryan d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 8 mars 2016 à 19 h 30.

La proposition est mise au vote :

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb, Brian Manning, Lynda Phelps et Janet Ryan.

Contre : Le conseiller Peter Fletcher.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

F. CORRESPONDANCE

1. Lettre de Doug Cole et de Sandra Munro faisant état de leur appréciation pour l'activité « Walk under the Dome » les mercredi matins et faisant la demande que l'activité ait lieu deux fois par semaines l'hiver prochain.

Déposée.

2. Lettre de Me Calin Popovici demandant une exemption mineure pour le mur de rétention sur la propriété situé au 95 rue Devon ou dans l'alternative, demandant que la Ville modifie son règlement de Zonage afin d'enlever les exigences de distance minimale horizontale pour les murs de rétention mesurant moins de un (1) mètre de hauteur.

Référée à l'Administration.

3. Lettre de Ada Colomb, au nom de l'Association des résidents de Baie-D'Urfé, faisant état de la demande d'utiliser le Ferme Fritz pour y tenir l'évènement de thé pour la Fête des mères.

Référée à l'Administration.

G. ADMINISTRATION

1. Nomination de Shawn Aloysius à titre de Directeur des travaux publics par intérim, à compter du 15 mars 2016.

2016-04-063 Il est proposé par le conseiller Charles Colomb et appuyé par la conseillère Lynda Phelps et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer Shawn Aloysius au poste de Directeur des travaux publics par intérim, à compter du 15 mars 2016, jusqu'à temps que le poste de Directeur des travaux publics soit comblé, et d'autoriser le Directeur général à signer au nom de la Ville, le contrat d'emploi.

2. Nomination de Maggy Bogetto à titre de Secrétaire, à compter du 29 mars 2016.

2016-04-064 Il est proposé par le conseiller Charles Colomb et appuyé par le conseiller Brian Manning et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer Maggy Bogetto au poste de Secrétaire, à compter du 29 mars 2016, jusqu'à temps qu'une décision sur le poste d'Adjointe administrative ait été prise, et d'autoriser le Directeur général à signer au nom de la Ville, le contrat d'emploi.

H. PARCS, LOISIRS ET ENVIRONNEMENT

1. Autorisation pour l'achat d'arbres pour la Ville et pour les résidents de Baie-D'Urfé.

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Stratégie contre l'agrile du frêne en mars 2015;

ATTENDU QUE la Stratégie spécifie que la Ville va remettre 500 arbres annuellement pour une période de cinq (5) ans et que la Ville va planter 105 arbres annuellement pour ses rues, parcs et forêts; et

ATTENDU QUE la Ville a planté moins de 105 arbres en 2015 et veut ajuster le nombre d'arbres qu'elle va planter en 2016;

2016-04-065 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Lynda Phelps et appuyé par le conseiller Charles Colomb :

D'autoriser la Coordinatrice environnementale de procéder à l'acquisition d'arbres de Pépinière Dominique Savio inc. pour un montant maximal de 15 427,12 \$ (taxes incluses);

D'autoriser la Coordinatrice environnementale de procéder à l'acquisition d'arbres de Pépinière Cramer inc. pour un montant maximal de 17 654,41 \$ (taxes incluses); et

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général

Imputation : 02-470-00-635

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

La proposition est mise au vote:

Le conseiller Brian Manning se récuse du vote afin d'éviter un conflit d'intérêt potentiel.

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb, Lynda Phelps et Janet Ryan.

Contre : Le conseiller Peter Fletcher.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

I. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIRCULATION

J. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES DE LA VILLE

K. URBANISME ET TRANSPORT

1. Nomination des membres du Comité des demandes de permis de démolition selon l'article 8.4.1 du règlement des Permis et Certificats n°878.

2016-04-066 Il est proposé par la conseillère Lynda Phelps et appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer les membres suivants au Comité des demandes de permis de démolition pour un mandat d'un an de avril 2016 à avril 2017, le tout en conformité avec l'article 8.4.1 du règlement des Permis et Certificats n°878 :

<u>Membres réguliers:</u>	Le conseiller C. Colomb La conseillère J. Ryan Le conseiller M. Beauchamp	<u>Membres suppléants:</u>	Le conseiller P. Fletcher La conseillère L. Phelps
----------------------------------	--	-----------------------------------	---

2. Avis de motion et adoption du projet de Règlement n° 875-109 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin d'assurer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

La conseillère Janet Ryan donne avis de motion de la présentation et de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement n° 875-109 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin d'assurer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.*

2016-04-067 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan et appuyé par le conseiller Charles Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dispense de lecture du projet de règlement n° 875-109 puisque les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

D'adopter le *projet du Règlement n° 875-109 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin d'assurer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;* et

DE le soumettre, conformément à la loi, à une consultation publique ayant trait à l'objet et les conséquences de son adoption lors d'une séance publique qui sera tenue le mercredi 18 mai 2016 à 19h au Centre Whiteside Taylor situé au 20551, chemin Lakeshore à Baie-D'Urfé.

3. Avis de motion et adoption du projet de Règlement n° 876-21 modifiant le Règlement de lotissement n° 876, tel qu'amendé, afin d'assurer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

La conseillère Lynda Phelps donne avis de motion de la présentation et de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement n° 876-21 modifiant le Règlement de lotissement n° 876, tel qu'amendé, afin d'assurer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.*

2016-04-068 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan et appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dispense de lecture du projet de règlement n° 876-21 puisque les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

D'adopter le *projet du Règlement n° 876-21 modifiant le Règlement de lotissement n° 876, tel qu'amendé, afin d'assurer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;* et

DE le soumettre, conformément à la loi, à une consultation publique ayant trait à l'objet et les conséquences de son adoption lors d'une séance publique qui sera tenue le mercredi 18 mai 2016 à 19 h au Centre Whiteside Taylor situé au 20551, chemin Lakeshore à Baie-D'Urfé.

4. Avis de motion et adoption du projet de Règlement n° 877-9 modifiant le Règlement de construction n° 877, tel qu'amendé, afin d'assurer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

La conseillère Janet Ryan donne avis de motion de la présentation et de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement n° 877-9 modifiant le Règlement de construction n° 877, tel qu'amendé, afin d'assurer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.*

2016-04-069 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan et appuyé par le conseiller Charles Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dispense de lecture du projet de règlement n° 877-9 puisque les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

D'adopter le *projet du Règlement n° 877-9 modifiant le Règlement de construction n° 877, tel qu'amendé, afin d'assurer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;* et

DE le soumettre, conformément à la loi, à une consultation publique ayant trait à l'objet et les conséquences de son adoption lors d'une séance publique qui sera tenue le mercredi 18 mai 2016 à 19 h au Centre Whiteside Taylor situé au 20551, chemin Lakeshore à Baie-D'Urfé.

5. Avis de motion et adoption du projet de Règlement n° 878-25 modifiant le Règlement de permis et certificats n° 878, tel qu'amendé, afin d'assurer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

La conseillère Lynda Phelps donne avis de motion de la présentation et de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement n° 878-25 modifiant le Règlement de permis et certificats n° 878, tel qu'amendé, afin d'assurer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.*

2016-04-070 Il est proposé par la conseillère Lynda Phelps et appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dispense de lecture du projet de règlement n° 878-25 puisque les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

D'adopter le *projet du Règlement n° 878-25 modifiant le Règlement de permis et certificats n° 878, tel qu'amendé, afin d'assurer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;* et

DE le soumettre, conformément à la loi, à une consultation publique ayant trait à l'objet et les conséquences de son adoption lors d'une séance publique qui sera tenue le mercredi 18 mai 2016 à 19 h au Centre Whiteside Taylor situé au 20551, chemin Lakeshore à Baie-D'Urfé.

6. Avis de motion et adoption du projet de Règlement n° 1046 modifiant le Plan d'urbanisme de Baie-D'Urfé, afin d'assurer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.

La conseillère Janet Ryan donne avis de motion de la présentation et de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement n° 1046 modifiant le Plan d'urbanisme de Baie-D'Urfé, afin d'assurer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal.*

2016-04-071 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan et appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dispense de lecture du projet de règlement n° 1046 puisque les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

D'adopter le *projet du Règlement n° 1046 modifiant le Plan d'urbanisme de Baie-D'Urfé, afin d'assurer sa conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal;* et

DE le soumettre, conformément à la loi, à une consultation publique ayant trait à l'objet et les conséquences de son adoption lors d'une séance publique qui sera tenue le mercredi 18 mai 2016 à 19 h au Centre Whiteside Taylor situé au 20551, chemin Lakeshore à Baie-D'Urfé.

7. Avis de motion et adoption du projet de Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1047 remplaçant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 940.

La conseillère Lynda Phelps donne avis de motion de la présentation et de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1047 remplaçant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 940.*

2016-04-072 Il est proposé par la conseillère Lynda Phelps et appuyé par le conseiller Brian Manning et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dispense de lecture du projet de règlement n° 1047 puisque les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

D'adopter le *projet du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 1047 remplaçant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 940;* et

DE le soumettre, conformément à la loi, à une consultation publique ayant trait à l'objet et les conséquences de son adoption lors d'une séance publique qui sera tenue le mercredi 18 mai 2016 à 19 h au Centre Whiteside Taylor situé au 20551, chemin Lakeshore à Baie-D'Urfé.

8. Adoption du règlement n° 875-112 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin de clarifier l'application des termes « marge avant » et « marge avant secondaire».

2016-04-073 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan et appuyé par le conseiller Charles Colomb et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dispense de lecture du règlement n° 875-112 puisque les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

D'adopter le *Règlement n° 875-112 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin de clarifier l'application des termes « marge avant » et « marge avant secondaire».*

9. Adoption du règlement n° 875-113 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin de modifier les usages complémentaires autorisés dans le centre de sports récréatifs intérieur dans la zone I-50.

2016-04-074 Il est proposé par la conseillère Lynda Phelps et appuyé par le conseiller Michel Beauchamp:

D'accorder une dispense de lecture du règlement n° 875-113 puisque les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; et

D'adopter le *Règlement n° 875-113 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin de modifier les usages complémentaires autorisés dans le centre de sports récréatifs intérieur dans la zone I-50.*

La proposition est mise au vote:

En faveur : Les conseillers Brian Manning, Peter Fletcher, Lynda Phelps et Janet Ryan.

Contre : Les conseillers Charles Colomb et Brian Manning.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

10. *Adoption du règlement n° 875-114 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin d'augmenter la hauteur maximale des clôtures pour certaines parties des zones RA-4, RA-17, RA-28 et RA-30.*

2016-04-075 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan et appuyé par la conseillère Lynda Phelps:

D'accorder une dispense de lecture du règlement n° 875-114 puisque les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; et

D'adopter le *Règlement n° 875-114 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin d'augmenter la hauteur maximale des clôtures pour certaines parties des zones RA-4, RA-17, RA-28 et RA-30.*

La proposition est mise au vote:

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb, Peter Fletcher, et Lynda Phelps.

Contre : Les conseillers Brian Manning et Janet Ryan.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

11. *Avis de motion et adoption du premier projet de règlement n° 875-115 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions reliées aux bâtiments accessoires permis dans les zones CA, CB et PC.*

La conseillère Janet Ryan donne avis de motion de la présentation et de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement n° 875-115 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions reliées aux bâtiments accessoires permis dans les zones CA, CB et PC.* L'objectif de cette modification est de limiter le nombre de bâtiments accessoires ne servant pas à abriter des gens dans les zones commerciales, et de réglementer les dimensions de ces bâtiments.

2016-04-076 Il est proposé par la conseillère Lynda Phelps et appuyé par le conseiller Charles Colomb:

D'accorder une dispense de lecture du premier projet de règlement n° 875-115 puisque les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; et

D'adopter le *premier projet de Règlement n° 875-115 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin de modifier les dispositions reliées aux bâtiments accessoires permis dans les zones CA, CB et PC.*

DE le soumettre, conformément à la loi, à une consultation publique ayant trait à l'objet et les conséquences de son adoption lors d'une séance publique qui sera tenue le mardi 10 mai 2016 à 18h45 à l'Hôtel de Ville de Baie-D'Urfé situé au 20410, chemin Lakeshore à Baie-D'Urfé.

La proposition est mise au vote:

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Charles Colomb, Brian Manning, Lynda Phelps et Janet Ryan.

Contre : Le conseiller Peter Fletcher.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

12. Avis de motion et adoption du premier projet de règlement n° 875-116 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin de supprimer les restrictions quant aux activités commerciales extérieures dans les zones commerciales CA.

La conseillère Janet Ryan donne avis de motion de la présentation et de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement n° 875-116 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin de supprimer les restrictions quant aux activités commerciales extérieures dans les zones commerciales CA*. L'objectif de cette modification est de changer les usages permis dans les zones commerciales CA en permettant des activités commerciales extérieures.

2016-04-077 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan et appuyé par la conseillère Lynda Phelps et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accorder une dispense de lecture du projet de règlement n° 875-116 puisque les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; et

D'adopter le *premier projet de Règlement n° 875-116 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin de supprimer les restrictions quant aux activités commerciales extérieures dans les zones commerciales CA*.

DE le soumettre, conformément à la loi, à une consultation publique ayant trait à l'objet et les conséquences de son adoption lors d'une séance publique qui sera tenue le mardi 10 mai 2016 à 19h à l'Hôtel de Ville de Baie-D'Urfé situé au 20410, chemin Lakeshore à Baie-D'Urfé.

13. Avis de motion et adoption du projet de règlement n° 961-5 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures n° 961, tel qu'amendé, afin d'augmenter la distance par laquelle les marges minimales établies dans le Règlement de zonage peuvent être réduites par l'obtention d'une dérogation mineure.

La conseillère Janet Ryan donne avis de motion de la présentation et de l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, du *Règlement n° 961-5 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures n° 961, tel qu'amendé, afin d'augmenter la distance par laquelle les marges minimales établies dans le Règlement de zonage peuvent être réduites par l'obtention d'une dérogation mineure*. L'objectif de cette modification est de permettre à la Ville d'accorder des dérogations mineures pour une demande de réduction des marges allant jusqu'à 1,5 mètres (4'9) de réduction.

2016-04-078 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan et appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'accorder une dispense de lecture du premier projet de règlement n° 875-116 puisque les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; et

D'adopter le *premier projet de Règlement n° 875-116 modifiant le Règlement de zonage n° 875, tel qu'amendé, afin de supprimer les restrictions quant aux activités commerciales extérieures dans les zones commerciales CA*.

DE le soumettre, conformément à la loi, à une consultation publique ayant trait à l'objet et les conséquences de son adoption lors d'une séance publique qui sera tenue le mardi 10 mai 2016 à 19h à l'Hôtel de Ville de Baie-D'Urfé situé au 20410, chemin Lakeshore à Baie-D'Urfé.

L. SERVICES AUX CITOYENS ET AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

1. Soutien financier dans le cadre du Programme de soutien pour l'excellence.

ATTENDU QUE la Ville a mis en place le Programme de soutien pour l'excellence afin de reconnaître et d'encourager les résidents de Baie-D'Urfé qui excellent aux niveaux provincial, national et international; et

ATTENDU QUE l'individu suivant a soumis une demande pour le mois de mars 2016 et que l'individu satisfait aux conditions énoncées dans la Politique sur le Programme de soutien pour l'excellence de la Ville :

Isabelle Lemay	Canadian 4 x 4 Ultimate Frisbee Championship (Ultimate Frisbee)	\$ 100
Teague Riordon	Quebec Provincial Junior and Senior Winter Championship (Natation)	\$ 100
Eric Pelletier	Quebec Provincial Junior and Senior Winter Championship (Natation)	\$ 100

2016-04-079 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Lynda Phelps, appuyé par le conseiller Brian Manning et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déposer la liste des récipiendaires du Programme de soutien pour l'excellence pour le mois de mars 2016.

2. Contribution financière au Club Aquatique de Baie-D'Urfé au montant de 15 000 \$.

ATTENDU QUE la Ville a signé un contrat de cinq (5) ans avec le Club Aquatique de Baie-D'Urfé le 14 mai 2015 pour la gérance de sa piscine;

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée à supporter financièrement le Club Aquatique de Baie-D'Urfé avec une contribution financière de 15 000 \$ par année; et

ATTENDU QUE le Club Aquatique de Baie-D'Urfé s'est engagé à remettre à la Ville avant le 1^{er} juin de chaque année, les documents mentionnés dans le contrat, dont les états financiers de la saison 2015 et son budget pour la saison 2016;

2016-04-080 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Lynda Phelps et appuyé par le conseiller Brian Manning et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de faire une contribution financière de 15 000\$ au Club Aquatique de Baie-D'Urfé et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général
Imputation : 02-702-99-970

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

3. Contribution financière à l'Orchestre symphonique des jeunes du West-Island au montant de 700 \$ pour l'année 2016.

2016-04-081 Il est proposé par la conseillère Lynda Phelps, appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de faire une contribution financière au montant de 700 \$ à l'Orchestre symphonique des jeunes du West-Island pour la saison 2016 et d'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général
Imputation : 02-702-99-970

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

4. Autorisation de la Ville – 2016 Junior LBPSB Cross-Country Run à l'école primaire Dorset les 10 et 11 mai 2016.

ATTENDU QUE la Ville a reçu une lettre de la part de l'école primaire Dorset faisant état d'une demande pour l'autorisation et le support de la Ville pour l'évènement « 2016 Junior LBPSB Cross-Country Run » qui se tiendra le 10 et 11 mai 2016, avec les dates du 12 et 13 mai 2016 réservées en cas de pluie;

2016-04-082 Il est proposé par la conseillère Lynda Phelps, appuyé par la conseillère Janet Ryan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser l'école primaire Dorset d'utiliser le parc Dorset, le « Green Space » et la ferme Fritz dans le but d'y tenir le « 2016 Junior LBPSB Cross-Country Run » le 10 et 11 mai 2016, avec les dates du 12 et 13 mai 2016 réservées en cas de pluie;

D'autoriser la fermetures des rues Cornwall, Westchester et Stafford pour cet évènement; et

D'autoriser l'Administration de la Ville de fournir le support nécessaire à la réalisation de cet évènement.

5. Autorisation de la Ville – Tournée *Shakespeare in the Park* 2016

ATTENDU QUE le Conseil municipal et l'Administration de la Ville ont été présentés par le groupe Repercussion Theatre, un projet d'avoir une représentation de la tournée de *Shakespeare in the Park* 2016 le 3 août 2016 sur le territoire de la Ville; et

ATTENDU QUE la Conseil municipal est intéressé par la tenue de cet évènement;

2016-04-083 Il est proposé par la conseillère Lynda Phelps, appuyé par la conseillère Janet Ryan:

D'autoriser l'employé agissant en tant que Soutien à l'agglomération, de signer au nom de la Ville, tout document nécessaire à la tenue de cet évènement et ce, jusqu'au montant de 3 161,81 \$;

D'autoriser l'Administration de la Ville de fournir le support nécessaire à la réalisation de cet évènement le 4 août 2016 par le groupe Repercussion Theatre;

DE transférer la somme de 661,81 \$ du surplus non affecté (compte n° 55-991-00-000) au compte n° 02-702-91-970; et

D'imputer cette dépense comme suit :

Provenance : Fonds général

Imputation : 02-702-91-970

Un certificat de disponibilité des fonds a été émis par la trésorière.

La proposition est mise au vote:

En faveur : Les conseillers Michel Beauchamp, Peter Fletcher, Charles Colomb, Brian Manning, Lynda Phelps et Janet Ryan.

Contre : Le conseiller Charles Colomb.

RÉSOLUTION ADOPTÉE.

M. FINANCES

1. Approbation de la liste des dépenses pour le mois de mars 2016.

2016-04-84 Il est proposé par la conseillère Lynda Phelps, appuyé par le conseiller Michel Beauchamp et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses pour le mois de mars 2016 au montant de 625 229,90 \$.

2. Remise du dépôt du rapport des vérificateurs pour l'année fiscale 2015.

ATTENDU QUE la Loi sur les cités et villes exige que le rapport financier annuel vérifié soit déposé lors d'une séance du conseil et transmis au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire au plus tard le 30 avril;

ATTENDU QUE la Ville est en mesure de déposer le rapport financier annuel avant le 30 avril 2016; et

ATTENDU QUE le conseil désire cependant déposer le rapport financier annuel vérifié pour l'année financière 2015 lors d'une de ses séances ordinaires, afin de permettre au plus grand nombre de citoyens intéressés d'être informés des résultats;

2016-04-085 Il est proposé par la conseillère Janet Ryan, appuyé par le conseiller Charles Colomb, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de reporter le dépôt du rapport des vérificateurs pour l'année financière 2015 jusqu'à la prochaine séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 10 mai 2016.

3. Transferts de fonds

2016-04-85 Il est proposé par la conseillère Lynda Phelps et appuyé par le conseiller Brian Manning et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le transfert des fonds suivants:

Transfert	Montant	Comptes
Paiement partiel de l'emprunt de la Ville expirant le 21 mars, 2016	101 000 \$	De 55-991-00-000 (surplus non-affecté) À 02-921-01-840
Paiement pour temps supplémentaire à être approuvé pour employés cols blancs	2 485,19 \$	De 55-991-00-000 (surplus non-affecté) À 02-130-00-151 02-140-00-151 02-300-00-151 02-610-00-151
Étude des berges	10 060,31 \$	De 55-991-00-000 (surplus non-affecté) À 02-470-51-699

Des certificats de disponibilité des fonds ont été émis par la trésorière.

N. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-04-087 Il est proposé par le conseiller Charles Colomb, appuyé par le conseiller Brian Manning et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de lever la séance à 22h31.

Mairesse

Greffier